

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Présentation

Jacques Adélaïde-Merlande

Numéro 150-151, mai-août-septembre-décembre 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1041644ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1041644ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Adélaïde-Merlande, J. (2008). Présentation. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*,(150-151), 3-4. <https://doi.org/10.7202/1041644ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Présentation

Jacques Adélaïde-Merlande
Président de la Société d'histoire de la Guadeloupe

Si la commune constitue en France métropolitaine un lieu d'évidence, et si les quelque 36 000 communes du pays maillent son territoire d'un tissu dense et serré, il n'en va pas de même dans les colonies d'Amérique, où l'institution communale est née seulement en 1837, par décrets des gouverneurs concernés. L'année 2007 marque donc le 150^e anniversaire de cette création.

Homonymie de désignation, certes ; néanmoins, les communes créées suite au décret diffèrent en plusieurs points de leurs sœurs métropolitaines, et comme le rappelle fort justement D. Taffin dans son exposé, la mise en place de l'institution communale, à la Martinique comme en Guadeloupe, a résulté de négociations longues et difficiles entre l'État et les autorités locales, représentées par le Conseil général, puis colonial.

La Société d'histoire de la Guadeloupe, fidèle à sa tradition, a souhaité commémorer ce 150^e anniversaire, alors même que deux des 34 communes qui composent le territoire départemental – Saint-Martin et Saint-Barthélemy – s'en séparent pour évoluer de manière désormais autonome, sous la forme de collectivités d'outre-mer, cumulant les compétences à la fois des régions, des départements et des communes.

Les communications prononcées lors de la journée d'études du 7 novembre 2007 à la mairie de Gourbeyre se placent donc sous ce double signe, celui de l'histoire et celui de l'avenir : l'histoire, avec D. Taffin (l'évolution de la paroisse à la commune en Martinique), J. Caïlachon (le décret du 20 septembre 1837 en Guadeloupe), G. Lafleur (les communes du sud Basse-Terre créées par le décret), H. Servant (les débuts de la commune de Saint-Barthélemy après la rétrocession suédoise à la France).

Dans une seconde partie, C. Mérifield et J. Mérion se penchent, le premier sur la crise des finances communales et le second sur l'intercommunalité en Guadeloupe. M. Elfort, pour sa part, aborde la question des communes rurales en Guyane.

Pour conclure, Y. Vragar et B. Kissoun, respectivement animateurs du patrimoine à Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, tracent le portrait historique et envisagent les potentialités culturelles des deux principales communes de la Guadeloupe.

Ces regard croisés sur les communes des départements français d'Amérique, depuis leur création jusqu'à nos jours, permettront, souhaitons-le, d'en approfondir la connaissance, pour une appréhension plus complète de leur passé et une perception meilleure de leur avenir.